

Au troisième trimestre 2015, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois est en légère progression (+ 0,5 %) après une hausse de 1,0 % le trimestre précédent. Cette évolution résulte d'une hausse des embauches en CDI (+ 1,4 %). Les embauches en CDD de plus d'un mois sont quant à elles stables (- 0,1 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent de 3,7 % après + 0,7 % au trimestre précédent. Cette accélération est un contrecoup de la baisse marquée enregistrée un an plus tôt (- 2,4 % sur le troisième trimestre 2014). La croissance du troisième trimestre 2015 provient d'une hausse conjointe des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 3,9 %) et de celles en CDI (+ 3,4 %).

L'évolution observée au troisième trimestre 2015 est contrastée selon la taille des entreprises. Les entreprises de 20 salariés et plus affichent une augmentation de 2,8 % (après + 0,1 % le trimestre précédent). Dans les TPE, les embauches enregistrent une diminution de 2,5 % tirée par la baisse des embauches en CDD de plus d'un mois (- 3,9 %). Toutefois, sur un an, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois progresse quelle que soit la taille de l'entreprise.

Au troisième trimestre 2015, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois progresse dans la construction (+ 1,2 %) et le tertiaire (+ 1,0 %) et stagne dans l'industrie (+ 0,3 %). Sur un an, il augmente dans la construction, l'industrie et le tertiaire, respectivement de 2,1 %, 3,1 % et 3,9 %.

Sur un an, les embauches de plus d'un mois progressent dans la plupart des régions. Les régions Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes et Pays-de-la-Loire sont les plus dynamiques.

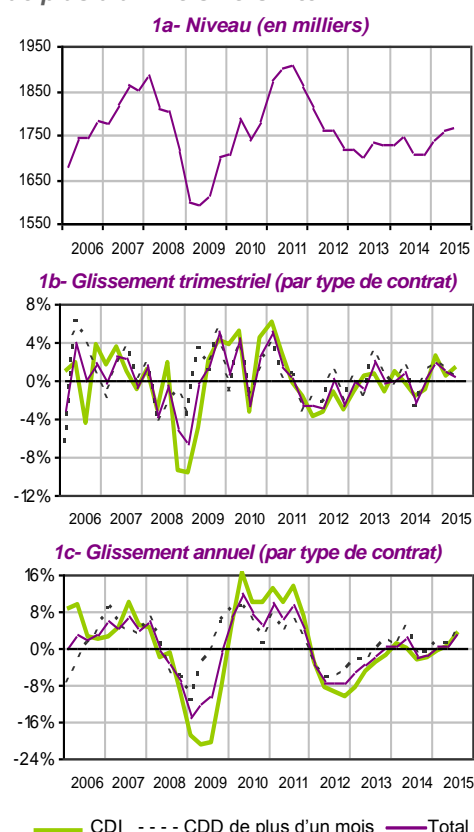
LÉGÈRE HAUSSE DES EMBAUCHES DE PLUS D'UN MOIS AU TROISIÈME TRIMESTRE 2015

Au troisième trimestre 2015, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois¹ continue d'augmenter mais sur un rythme plus faible qu'aux deux trimestres précédents (+ 0,5 % après + 1,0 % au deuxième trimestre et + 2,0 % au premier trimestre). Le niveau s'établit à 1,77 million d'embauches sur le trimestre (graphique 1, tableaux 1 et 3).

Cette évolution provient d'une hausse des déclarations d'embauche en CDI (+ 1,4 % après + 0,5 % le trimestre précédent, graphique 1b et tableaux 1 et 3). Les déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois restent globalement stables (- 0,1 %) après trois trimestres consécutifs de hausse. Celles en CDD de moins d'un mois progressent quant à elles de 0,6 % ce trimestre. Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim augmente légèrement au troisième trimestre 2015 (+ 0,5 %, tableaux 1 et 3).

Sur un an, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois progresse nettement (+ 3,7 %) après deux trimestres consécutifs de croissance légère. Cette forte accélération est un contrecoup de la baisse marquée enregistrée au troisième trimestre 2014 (- 2,4 % sur le trimestre).

Graphique 1 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim



Source : Acooss - Urssaf

Tableau 1 : Estimation* des déclarations d'embauche hors intérim au cours du troisième trimestre 2015 (données CVS-CJO)

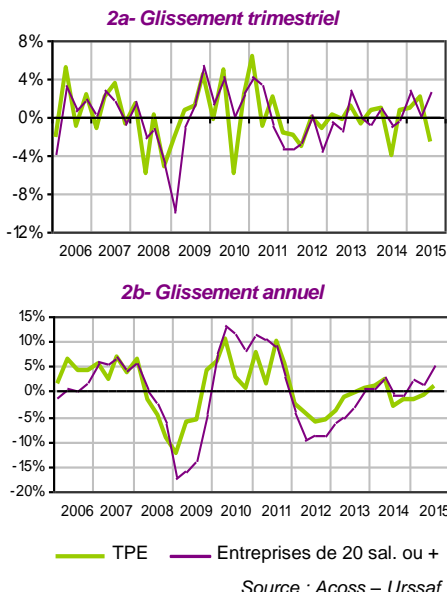
Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (en milliers)			Glissements trimestriels (en %)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
Déclarations d'embauche de plus d'un mois	739	1 029	1 768	- 2,5	+ 2,8	+ 0,5
dont CDD de plus d'un mois	393	612	1 005	- 3,9	+ 2,5	- 0,1
dont CDI	345	417	763	- 0,8	+ 3,2	+ 1,4
CDD de moins d'un mois	1 262	2 757	4 019	- 0,8	+ 1,2	+ 0,6
Total des déclarations d'embauche	2 001	3 786	5 787	- 1,4	+ 1,6	+ 0,5

* Données provisoires

Source : Acooss - Urssaf

¹ Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).

Graphique 2 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise



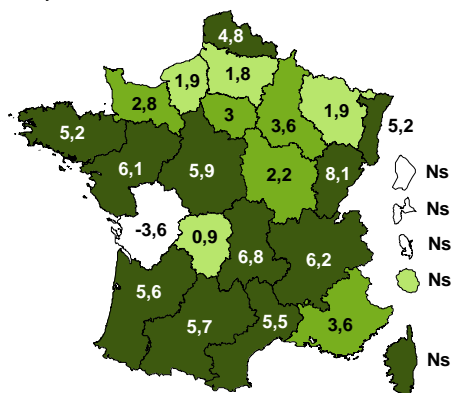
L'évolution du troisième trimestre 2015 s'explique par une hausse conjointe des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 3,9 %) et de celles en CDI (+ 3,4 %) (graphique 1c et tableau 3). Les déclarations d'embauche de moins d'un mois restent dynamiques (+ 2,0 % sur un an), portant à + 2,5 % le glissement annuel du total des déclarations d'embauche hors intérim.

Repli des embauches de plus d'un mois dans les entreprises de moins de 20 salariés

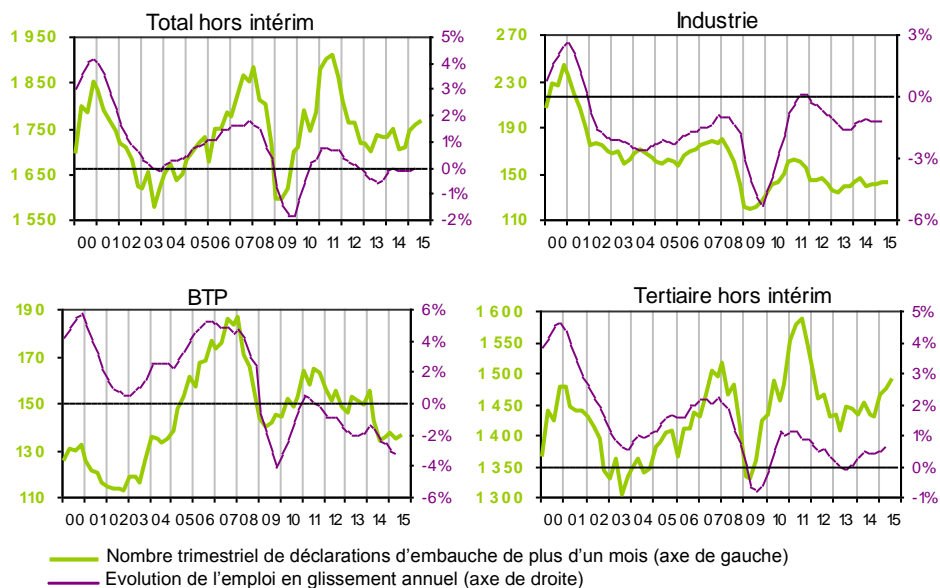
Au troisième trimestre 2015, les déclarations d'embauche de plus d'un mois diminuent de 2,5 % dans les entreprises de moins de 20 salariés (TPE) après trois trimestres de hausse.

Carte : Glissement annuel des embauches de plus d'un mois au troisième trimestre 2015 (en %)

Moyenne France : + 3,7%



Graphique 3 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel de l'emploi par secteurs (hors intérim)



Cette évolution résulte de la baisse des embauches en CDD de plus d'un mois (- 3,9 % après + 3,9 %), et, dans une moindre mesure, de celles en CDI (- 0,8 %). (graphique 2a et tableaux 1 et 3). Le glissement annuel reste toutefois bien orienté : + 1,2 % (graphique 2b et tableau 3).

A contrario, les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés ou plus augmentent de 2,8 % ce trimestre. Cette évolution s'explique par la progression conjointe des embauches en CDI (+ 3,2 %) et de celles en CDD de plus d'un mois (+ 2,5 %, graphique 2a et tableaux 1). Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de 20 salariés ou plus augmentent de 5,6 % (graphique 2b).

Hausse des embauches dans le BTP et le tertiaire ...

Au troisième trimestre 2015, les déclarations d'embauche de plus d'un mois sont en hausse dans le BTP (+ 1,2 % après - 1,5 % le trimestre précédent) et dans le tertiaire (+ 1,0 % après + 0,7 % le trimestre précédent). Dans l'industrie les déclarations se stabilisent (+ 0,3 %, après + 1,1 % le trimestre précédent, tableau 2).

Sur un an, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois progresse dans l'industrie, le tertiaire et le BTP (respectivement + 3,1 %, + 3,9 % et + 2,1 %).

... et dans la plupart des régions

Sur un an, les régions Franche-Comté, Auvergne, Rhône-Alpes et Pays de la Loire enregistrent les plus fortes hausses des embauches de plus d'un mois (plus de 6 %). A l'inverse, le nombre de ces embauches diminue de 3,6 % dans la région Poitou-Charentes.

Kathleen Berche
Viviana Zamfir

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Encadré 1 : Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres (en point)

	T1 2015	T2 2015
Total des DPAE	+ 0,1	- 0,4
Total par type de contrat de travail		
DPAE de plus d'un mois	+ 0,1	- 0,2
dont CDD > 1 mois	+ 0,2	- 0,4
dont CDI	+ 0,1	+ 0,0
CDD de moins d'un mois	+ 0,0	- 0,5
DPAE de plus d'un mois par grands secteurs d'activité		
Industrie	- 0,1	- 0,3
BTP	- 0,1	+ 0,5
Tertiaire	- 0,1	- 0,2
DPAE de plus d'un mois par taille d'entreprise		
0 à 19 salariés	- 0,8	- 1,5
20 salariés et plus	+ 0,9	+ 0,8

Source : Acooss – Urssaf

Note de lecture : par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches du deuxième trimestre 2015 a été révisé à la baisse de 0,4 point, passant de + 0,2 % à - 0,2 %.

Tableau 2 : Déclarations d'embauche par secteur détaillé d'activité (NACE 38)

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois					Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels en %				Glissement annuel en %	Niveaux 2015 T3			
	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3		CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche
BZ Industries extractives	- 1,6	- 11,6	- 10,9	+ 14,2	- 11,5	94	403	347	843
CA Industries agro-alimentaires	+ 3,4	+ 2,6	+ 1,8	- 2,7	+ 5,1	28 218	29 916	19 716	77 850
CB Habillement, textile et cuir	- 4,6	+ 3,7	+ 5,2	- 0,6	+ 3,5	3 788	3 489	3 263	10 541
CC Bois et papier	+ 2,3	- 3,5	+ 2,3	- 3,9	- 3,0	3 369	3 479	3 308	10 156
CD Cokéfaction et raffinage	- 2,9	- 29,2	- 8,5	+ 38,1	- 13,2	0	0	71	71
CE Industrie chimique	- 4,2	+ 2,0	- 1,5	+ 4,2	+ 0,3	1 926	2 834	2 034	6 794
CF Industrie pharmaceutique	+ 7,4	- 3,7	- 2,6	+ 19,0	+ 19,8	167	1 963	1 358	3 488
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	- 0,8	+ 2,8	+ 4,6	+ 1,5	+ 8,2	2 355	4 346	4 242	10 944
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	+ 3,9	- 3,8	- 2,4	+ 2,8	+ 0,3	2 543	6 967	6 941	16 452
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	+ 5,2	- 6,6	- 1,3	+ 7,6	+ 4,3	400	1 782	1 914	4 096
CJ Fabrication d'équipements électriques	+ 2,3	+ 4,0	- 3,1	- 3,0	+ 0,0	423	1 378	1 606	3 407
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	+ 0,4	- 1,6	+ 0,3	+ 1,4	+ 0,5	706	2 629	2 845	6 180
CL Fabrication de matériels de transport	- 1,2	+ 12,1	- 5,7	+ 10,0	+ 14,9	528	4 157	4 097	8 782
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	- 0,9	+ 6,1	- 2,4	- 1,6	+ 1,1	4 152	7 591	6 948	18 691
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	+ 6,1	- 7,0	- 6,3	+ 5,6	- 2,3	381	1 805	2 486	4 672
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	- 4,5	+ 2,3	+ 2,2	+ 0,4	+ 0,4	6 796	4 972	3 851	15 619
FZ Construction	+ 1,7	+ 0,8	- 1,5	+ 1,2	+ 2,1	24 110	65 090	71 390	160 590
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	+ 2,8	+ 0,3	+ 3,5	- 0,0	+ 6,7	282 227	144 165	133 646	560 039
HZ Transports et entreposage	+ 4,1	- 0,5	+ 4,3	+ 2,4	+ 10,5	110 754	48 745	45 099	204 598
IZ Hébergement et restauration	- 1,9	+ 2,4	+ 5,1	- 1,9	+ 3,7	697 659	137 597	133 473	968 729
JA Edition et Audiovisuel	+ 1,6	+ 14,8	- 10,1	+ 13,3	+ 18,9	297 974	13 222	10 121	321 317
JB Télécommunications	- 12,3	+ 9,3	+ 8,8	- 3,4	+ 0,7	399	2 385	2 211	4 995
JC Activités informatiques	+ 4,3	+ 5,1	+ 1,1	+ 3,4	+ 14,6	4 278	6 483	20 184	30 944
KZ Activités financières et d'assurance	+ 2,6	+ 7,0	- 3,2	+ 2,2	+ 8,7	18 482	18 191	19 377	56 050
LZ Activités immobilières	+ 3,1	- 0,0	- 5,5	- 0,1	- 2,6	11 326	7 560	10 055	28 940
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	+ 3,5	+ 0,5	+ 3,9	+ 2,4	+ 10,7	60 092	30 575	50 063	140 730
MB Recherche et développement	+ 5,6	+ 2,9	- 6,0	+ 14,8	+ 17,2	1 735	5 860	1 929	9 524
MC Autres activités scientifiques et techniques	+ 2,1	+ 5,0	- 1,6	- 3,9	+ 1,4	262 900	11 473	11 264	285 637
NZ Activités de services administratifs et de soutien	- 3,2	+ 6,6	- 1,0	+ 1,0	+ 3,1	575 516	89 962	70 728	736 206
OZ Administration publique	- 1,7	+ 1,0	- 6,7	+ 11,8	+ 3,6	88 314	95 045	8 747	192 106
PZ Education	+ 2,6	- 3,3	- 4,3	+ 11,3	+ 5,8	55 096	60 546	10 265	125 907
QA Activités pour la santé humaine	- 4,9	+ 7,6	- 1,9	+ 0,0	+ 0,4	203 169	36 504	19 816	259 490
QB Action sociale et hébergement médico-social	- 0,3	+ 3,7	- 0,9	+ 0,0	+ 2,5	557 014	73 392	43 912	674 318
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	- 3,9	+ 2,0	- 1,6	- 3,8	- 7,3	595 006	35 421	13 251	643 678
SZ Autres activités de services	+ 0,5	+ 1,4	- 2,8	- 3,4	- 4,3	101 422	44 040	24 480	169 943
Activités diverses et non classées	+ 0,2	- 9,2	+ 9,0	+ 4,0	+ 3,0	836	1 787	579	3 202
TOTAL	+ 0,2	+ 2,0	+ 1,0	+ 0,5	+ 3,7	4 019 271	1 005 039	762 524	5 786 834
Industrie	+ 2,0	- 0,3	+ 1,1	+ 0,3	+ 3,1	55 804	77 713	64 828	198 345
Construction	+ 1,7	+ 0,8	- 1,5	+ 1,2	+ 2,1	24 110	65 090	71 390	160 590
Tertiaire	- 0,3	+ 2,4	+ 0,7	+ 1,0	+ 3,9	3 941 041	862 845	625 875	5 429 760

Source : Acos - Urssaf

Tableau 3 : Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) *

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche
		CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois			CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	
Niveaux (en milliers)										
T2 2014	3 951	996	750	1 746	5 696	1 254	403	358	761	2 015
T3 2014	3 941	967	737	1 704	5 645	1 250	380	349	730	1 980
T4 2014	4 018	977	730	1 707	5 725	1 275	388	347	735	2 010
T1 2015	4 027	993	748	1 741	5 768	1 263	394	348	742	2 005
T2 2015	3 997	1 006	752	1 758	5 755	1 272	410	348	758	2 030
T3 2015	4 019	1 005	763	1 768	5 787	1 262	393	345	739	2 001
Glissements trimestriels (en %)										
T2 2014	+ 2,2	+ 1,9	- 0,3	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,0	+ 2,3	- 0,6	+ 1,0	+ 1,0
T3 2014	- 0,3	- 2,9	- 1,7	- 2,4	- 0,9	- 0,3	- 5,6	- 2,4	- 4,1	- 1,7
T4 2014	+ 2,0	+ 1,0	- 1,0	+ 0,2	+ 1,4	+ 2,0	+ 2,1	- 0,9	+ 0,7	+ 1,5
T1 2015	+ 0,2	+ 1,7	+ 2,5	+ 2,0	+ 0,8	- 0,9	+ 1,4	+ 0,5	+ 1,0	- 0,2
T2 2015	- 0,7	+ 1,3	+ 0,5	+ 1,0	- 0,2	+ 0,8	+ 3,9	- 0,0	+ 2,1	+ 1,2
T3 2015	+ 0,6	- 0,1	+ 1,4	+ 0,5	+ 0,5	- 0,8	- 3,9	- 0,8	- 2,5	- 1,4
Glissements annuels (en %)										
T2 2014	+ 7,0	+ 4,9	+ 0,0	+ 2,7	+ 5,7	+ 4,6	+ 4,1	+ 0,5	+ 2,4	+ 3,8
T3 2014	+ 5,2	- 1,4	- 2,3	- 1,8	+ 3,0	+ 3,5	- 3,3	- 2,7	- 3,0	+ 1,0
T4 2014	+ 5,2	- 0,8	- 2,0	- 1,3	+ 3,2	+ 4,8	- 1,0	- 2,7	- 1,8	+ 2,3
T1 2015	+ 4,2	+ 1,7	- 0,6	+ 0,7	+ 3,1	+ 1,8	+ 0,1	- 3,4	- 1,6	+ 0,5
T2 2015	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,3	+ 0,7	+ 1,0	+ 1,5	+ 1,6	- 2,8	- 0,5	+ 0,7
T3 2015	+ 2,0	+ 3,9	+ 3,4	+ 3,7	+ 2,5	+ 1,0	+ 3,4	- 1,2	+ 1,2	+ 1,1

* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (encadré 2).

Source : Acooss – Urssaf

Encadré 2 : La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et ses retraitements statistiques

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 10 % des DPAE ont été adressées en 2013 à l'Urssaf sur support papier, 70 % par Internet et 20 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment

le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être **réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche** et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire, elle permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1^{er} août 2011 fusionnée avec la DPAE.

Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont réalisées (environ 15 % pour le dernier mois et 1 % pour le mois précédent)

en fonction du mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail. **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour le dernier trimestre.**

Les indicateurs présentés sont corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS - CJO). Les coefficients saisonniers sont estimés sur les années 2000 à 2013 et sont **revisés une fois par an** à l'occasion de la publication des données portant sur le premier trimestre.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

Définitions

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.